

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42/2023

**Objet : Décision modificative n°5 M57 – Virements de crédits**

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Commune de Saint Michel sur Savasse pour l'exercice 2023, adopté lors du Conseil municipal du 4 avril 2023,

Vu la délibération 02/2023 du 10 janvier 2023 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires en raison de la réalisation, en urgence, de travaux non prévus sur la toiture de l'église suite à la tempête du 18 septembre 2023

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement (dépenses), pour un montant total de 6 460 € représentant 1,90 % des dépenses réelles de la section (338 456,60 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
21	21318	0,00 €	+ 6 460,00 €
21	2188	77 773,24 €	- 6 460,00 €

**Ainsi fait et arrêté par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 3 octobre 2023**

Le Maire

Pierre COLOMB

